

LOI D'AIRAIN DES SALAIRES

I- Généralité :

Dans le livre I du « **Capital** », **Marx** tente de démontrer que le **profit** du capitaliste provient tout entier d'un **surtravail** extorqué à l'ouvrier et ne peut en aucun cas être dû au capital constant, lequel ne fait que s'incorporer au produit.

Les prolétaires sont obligés de vendre leur **force de travail** aux propriétaires des moyens de production, puisqu'ils n'ont pas d'autres possibilités de subsister. La vente concerne la force de **travail** et non le travail lui-même.

L'exemple proposé par Marx est éclairant. Supposons que le salaire indispensable pour reproduire l'existence d'un prolétaire soit équivalent à **6 heures** de travail moyen par jour. Le prix de la valeur journalière de la force de travail est fixé à **3 schillings**.

Si le capitaliste emploie le salarié **6 heures/jour**, il ne réalise aucune **plus-value** et par là aucun profit. Mais rien n'empêche la capitaliste de faire travailler l'ouvrier plus longtemps.

Admettons qu'il emploie **12 heures/jour**. La quantité de travail non payé est appelé plus-value.

Cette extorsion de la plus-value est rendue possible dès l'instant où les capitalistes sont propriétaires des moyens de production.

Quant aux prolétaires, ils n'ont pas d'autre alternative. D'où l'idée d'un **antagonisme** irréductible entre ces **deux classes**. Si le salaire augmente, le profit diminue et vice versa.

Nous sommes donc en présence d'un **jeu à somme nulle** : ce que l'un gagne, l'autre le perd.

Au vu des observations précédentes, on doit s'attendre à ce que travailleurs et capitalistes se livrent à une lutte acharnée pour le partage de la valeur ajoutée, tournant de temps en temps à l'avantage des uns ou des autres selon les **aléas** de la **conjoncture**.

En réalité, il n'en est rien et les salaires ne peuvent s'éloigner durablement du minimum de subsistance.

L'**armée de réserve industrielle**, en d'autres termes les chômeurs, maintient les rémunérations au niveau le plus bas possible.

En effet, **deux cas** se présentent. En période de dépression, l'offre de travail (ou la demande d'emploi) est supérieure à la demande de travail (ou offre d'emploi).

Les salaires baissent et s'éloignent du point d'équilibre. La **famine** s'installe. En période d'expansion, l'offre de travail est inférieure aux besoins en main-d'œuvre. Théoriquement, les salaires devraient augmenter, conformément à la loi du marché, mais cette hausse est éphémère.

Les entrepreneurs, voyant les **prix** respectifs des facteurs de production évoluer, modifient la **combinaison productive** dans le sens d'une substitution du capital au travail.

L'élévation de la composition organique du capital (**capital constant/capital variable**) conduit à reformer une armée de chômeurs et fait pression sur les rémunérations.

Que l'on soit dans une phase de **dépression** ou au contraire dans une phase d'**expansion**, les salariés sont toujours perdants : c'est la « **loi d'airain des salaires** », nommée ainsi par **F. Lassalle**, socialiste non marxiste, fondateur de la **social-démocratie** allemande.